Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation d'Auvergne

23 Juillet 2018

Information relative au regroupement de certaines formations police municipale sur le site de la délégation de Montpellier

Le 25 mai 2016, le Conseil d'administration du CNFPT a validé le projet de regroupement sur cinq sites dédiés de certains dispositifs réglementaires de formation au bénéfice des quelques 21 500 agents et agentes de police municipale.

Désormais, l'Auvergne sera rattachée au nouveau pôle police basé à MONTPELLIER.

Dès le **1er septembre 2018,** l'ensemble des formations initiales des agents de police municipale et des chefs de service se dérouleront à MONPELLIER et non plus à LYON.

A réception de la note il vous est demandé de transmettre directement les arrêtés de nomination des policiers municipaux auprès de la délégation du CNFPT Occitanie Languedoc Roussillon par :

- courriel à : sophie.rouhani@cnfpt.fr (de préférence)
- ou par courrier à l'attention du :

CNFPT Occitanie Languedoc Roussillon
Service « Accompagnement de la Sécurité Publique-Police Municipale »
95 rue Brumaire - 34000 Montpellier

De plus, les troncs communs obligatoires (TCO) des formations continues obligatoires (FCO) se dérouleront également sur le site de Montpellier à compter **du 1er janvier 2019**

Les inscriptions seront ouvertes en ligne sur le site du CNFPT :
- SXPM6 : FCO des responsables de service de police municipale
- SXPM5 : FCO des policiers municipaux encadrant une équipe
- SXPM4 : FCO des policiers municipaux en équipe opérationnelle

La délégation d'Auvergne conserve :
- les formations d'entraînement au maniement des armes,
- les formations préalables au maniement des armes (dispositif union ou intra),
- les modules de spécialités de la formation continue obligatoire.

Centre national de la fonction publique territoriale
42-44, rue Auger – CS 30397 – 63011 Clermont-Ferrand cedex
Tél. : 04 73 74 52 20
Fax : 04 73 92 54 34
www.cnfpt.fr